



# JOURNAL OFFICIEL

## DU TERRITOIRE DU TOGO

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

### ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies . . .	900 fr.	500 fr.
Etranger . . . . .	1200 fr.	650 fr.

Prix du numéro { Au comptant, à l'imprimerie : 50 fr.  
Par porteur ou par la poste:  
Togo, France et Colonies : 65 fr.  
Etranger : Port en sus.

### ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS

la ligne . . . . .	50 f
Minimum . . . . .	200 f
Chaque annonce répétée; moitié prix; minimum	200 f

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

1952

11 décembre	— Arrêté interministériel fixant les dates du concours « B » d'admission à l'école nationale de la France d'outre-mer en 1953. (Arrêté de promulgation no 961-52/Cab. du 27 décembre 1952).	47	15 décembre	— Décret no 52-1326 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 mars 1952 et relatif aux contrats de crédit différé. (Arrêté de promulgation no 945-52/Cab. du 24 décembre 1952).	50
12 décembre	— Décret no 52-1331 portant modification au décret no 49-1364 du 2 août 1949 fixant le statut particulier des auxiliaires de gendarmerie des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine. (Arrêté de promulgation no 944-52/Cab. du 24 décembre 1952).	48	15 décembre	— Décret no 52-1327 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 mars 1952 et relatif au montant minimum du capital social des entreprises de crédit différé. (Arrêté de promulgation no 945-52/Cab. du 24 décembre 1952).	50
12 décembre	— Décret no 52-1332 fixant les conditions de transfert des restes mortels des fonctionnaires appartenant aux cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer, des fonctionnaires des administrations métropolitaines mis à la disposition de ce département et des militaires décédés en activité de service dans un territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer. (Arrêté de promulgation no 943-52/Cab. du 24 décembre 1952).	49	19 décembre	— Loi no 52-1352 modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (Arrêté de promulgation no 946-52/Cab. du 24 décembre 1952).	57
13 décembre	— Décret no 52-1336 fixant le nombre maximum des places mises aux deux concours A et B d'admission à l'école nationale de la France d'outre-mer en 1952. (Arrêté de promulgation no 942-52/Cab. du 24 décembre 1952).	47	20 décembre	— Décret no 52-1366 modifiant le décret no 51-387 du 20 mars 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 3 de l'ordonnance no 45-2184 du 24 septembre 1945 et relatif à l'obtention des diplômes de docteur en médecine, chirurgien dentiste et sage-femme par les étudiants de nationalité étrangère ou les titulaires de diplômes étrangers et à l'exercice de leur art par certains étrangers naturalisés. (Arrêté de promulgation no 959-52/Cab. du 27 décembre 1952).	57
			22 décembre	— Décret no 52-1364 relatif au cumul de rémunérations des comptables supérieurs et du personnel du cadre des	

	trésoreries des territoires d'outre-mer. (Arrêté de promulgation n° 960-52/Cab. du 27 décembre 1952).	58
22 décembre	— Décret n° 52-1388 portant réglementation des stages de perfectionnement professionnel dans la métropole. (Arrêté de promulgation n° 978-52/Cab. du 31 décembre 1952).	58
22 décembre	— Décret n° 52-1389 fixant les modalités d'administration des fonctionnaires autochtones envoyés dans la métropole, parfaire leur formation professionnelle. (Arrêté de promulgation n° 978-52/Cab. du 31 décembre 1952).	58
26 décembre	— Décret n° 52-1397 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés du ministère de la France d'outre-mer et du ministère des relations avec les Etats associés. (Arrêté de promulgation n° 4-53/Cab. du 7 janvier 1953).	60
27 décembre	— Décret n° 52-1398 portant création de centres d'études du travail. (Arrêté de promulgation n° 1-53/Cab. du 6 janvier 1953).	62
27 décembre	— Décret n° 52-1399 portant création de centres de formation professionnelle rapide. (Arrêté de promulgation n° 1-53/Cab. du 6 janvier 1953).	62
	Rectificatif au J.O.T. du 31 décembre 1952. — (Loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code de travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer).	65

ACTES DU POUVOIR LOCAL

1952

27 décembre	— N° 962-52/F. — Arrêté rendant exécutoire la délibération en date du 20 décembre 1952 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale du Togo, habilitant le Commissaire de la République au Togo à signer le protocole relatif à la contribution du Territoire au FIDES et la convention d'avance de la Caisse Centrale de la France d'outre-mer au titre des crédits de paiement repris de la tranche 1951-52, sur la tranche 1952-1953.	66
29 décembre	— N° 963-52/SG. — Arrêté fixant le contingent des alcools dénaturés et alcools méthyliques impropres à la consommation de bouche, à admettre à l'importation pour l'année 1953 et déterminant la répartition individuelle de ce contingent.	66
29 décembre	— N° 965-52/CD. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 39/ATT. du 20 novembre 1952 portant aménagement du tarif des patentes.	66

29 décembre	— N° 966-52/CD. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 50/ATT. du 26 novembre 1952 portant modification des règles, modes de calcul, et taux des impôts sur le Revenu.	70
31 décembre	— N° 970-52/SD. — Arrêté rendant exécutoire au Togo la délibération n° 49/ATT. du 26 novembre 1952 de l'Assemblée Territoriale du Togo portant modification du tarif fiscal d'entrée.	72
31 décembre	— N° 972-52/SD. — Arrêté portant réouverture du poste de douane de Badou.	73
31 décembre	— N° 975-52/AP. — Arrêté créant une Commission de contrôle des films, disques, prises de vues et enregistrements sonores.	75
31 décembre	— N° 976-52/AP. — Arrêté portant interdiction d'introduction de disque phonographique au Territoire.	75
31 décembre	— N° 979-52/SD. — Arrêté rendant exécutoire au Togo la délibération n° 32/ATT. du 12 novembre 1952 de l'Assemblée Territoriale du Togo portant modification de la quotité des droits de magasinage applicables aux colis postaux, aux colis importés par voie aérienne et aux armes laissées en dépôt par les particuliers.	74

1953

6 janvier	— N° 2-53/AE. — Arrêté fixant pour l'année 1953 le montant des redevances à verser par le Commerce aux sociétés indigènes de prévoyance au titre du concassage des palmistes, du décorticage des arachides et du transport et de la mise en place des grames de coton.	76
7 janvier	— N° 3-53/AE. — Arrêté fixant pour les palmistes, l'huile de palme, le tapioca, le piment et le coprah la date de fermeture de la campagne d'achat de la récolte 1952 et la date d'ouverture de la campagne d'achat de la récolte 1953.	76
7 janvier	— N° 5-53/F. — Arrêté portant prorogation de crédits de travaux de l'exercice 1952 jusqu'au dernier février 1953.	76
	Modificatif à l'arrêté n° 147-52/P. du 13 février 1952, fixant le statut général des cadres supérieurs et locaux du Togo.	72
	Personnel	77
	Divers	82

COMMUNE-MIXTE DE LOMÉ

1953

22 décembre	— N° 12/CM. — Arrêté municipal fixant pour 1953 le nombre des centimes additionnels au principal des contributions directes perçues dans la ville de Lomé.	83
-------------	--	----

22 décembre	—	N° 13/CM. — Arrêté municipal portant modification à l'arrêté municipal n° 11 du 23 décembre 1934 relatif au stationnement des véhicules sur la voie publique . . . . .	83
22 décembre	—	N° 14/CM. Arrêté municipal modifiant le prix de location des stands au petit marché . . . . .	83
22 décembre	—	N° 15/CM. — Arrêté municipal modifiant l'arrêté municipal n° 2 du 19 juin 1935 portant réglementation des cafés, cabarets et autres débits de boissons et instituant une taxe pour la délivrance d'autorisations spéciales. . . . .	83
22 décembre	—	N° 16/CM. — Arrêté municipal modifiant le prix d'abonnement au service public d'enlèvement des vidanges. . . . .	84
22 décembre	—	N° 17/CM. — Arrêté municipal relatif à la taxe sur les pompes distributrices d'essence. . . . .	84
22 décembre	—	N° 18/CM. — Arrêté municipal fixant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et autres. . . . .	84
22 décembre	—	N° 19/CM — Arrêté municipal modifiant les arrêtés municipaux n° 4 et 5 des 10 janvier 1949 et 24 mars 1951. . . . .	84

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Avis et communications

Avis de concours : (Magistrature Outre-Mer). . . . .	84
Domaines . . . . .	84
Avis d'adjudication . . . . .	86
Etablissements G. L. Caulliez . . . . .	86

## PARTIE OFFICIELLE

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

#### Ecole nationale de la F. O. M.

N° 961-52/Cab. — Par arrêté du Commissaire de la République au Togo en date du :

27 décembre 1952. — Est promulgué dans le Territoire du Togo l'arrêté interministériel du 11 décembre 1952 fixant les dates du concours « B » d'admission à l'école nationale de la France d'Outre-Mer en 1953.

**ARRETE interministériel du 11 décembre 1952 fixant les dates du concours « B » d'admission à l'école nationale de la France d'outre-mer en 1953.**

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 30 octobre 1950 portant réorganisation de l'école nationale de la France d'outre-mer;

Vu l'arrêté du 27 mars 1951 fixant les modalités du concours « B » d'admission à l'école nationale de la France d'outre-mer.

### ARRETEMENT :

ARTICLE PREMIER. — Le concours d'admission à l'école nationale de la France d'outre-mer, dit concours « B », prévu par le décret du 30 octobre 1950 susvisé, est ouvert en 1953 dans les conditions déterminées par le présent arrêté.

ART. 2. — Les épreuves écrites auront lieu simultanément, compte tenu du décalage des fuseaux horaires, à Paris, Alger, Tunis et Rabat, dans les chefs-lieux des territoires ou départements d'outre-mer, ainsi que dans les capitales des Etats associés d'Indochine, aux dates et heures ci-après :

1<sup>o</sup> Composition sur un sujet d'ordre général se rapportant aux problèmes de la colonisation, le 20 avril 1953, de huit heures à midi;

2<sup>o</sup> Composition d'économie politique sur les problèmes relatifs à l'économie des territoires d'outre-mer, le 21 avril 1953, de huit heures à onze heures;

3<sup>o</sup> Composition sur le droit administratif métropolitain, la législation d'outre-mer ou le droit administratif d'outre-mer, le 22 avril 1953, de huit heures à midi.

ART. 3. — L'examen oral de langue et l'interrogation orale portant sur deux sujets d'actualité auront lieu dans les mêmes centres à partir du 23 avril 1953.

ART. 4. — Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces énumérées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 mars 1951 fixant les modalités du concours « B » (*Journal officiel* du 25 avril 1951, p. 4171), devront parvenir au directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer, 2, avenue de l'Observatoire, Paris (6<sup>e</sup>) au plus tard le 25 février 1953, par la voie hiérarchique.

ART. 5. — Le directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 décembre 1952.

*Le ministre de la France d'outre-mer,*

Pour le ministre

et par délégation :

*Le conseiller technique,*  
Pierre SANNER.

Pour le ministre

et par délégation :

*Le conseiller technique,*  
Albert MOURAGUES.

Pour le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et par délégation :

*Le directeur général du service,*  
Robert TÉZENAS DU MONTCEL.

N° 942-52/Cab. — Par arrêté du Commissaire de la République au Togo en date du :

24 décembre 1952. — Est promulgué dans le Territoire du Togo le décret n° 52-1336 du 13 décembre